

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER DE LA COURONNE DU 9 NOVEMBRE 2006

Monsieur BREST, Adjoint Spécial et Président du Conseil de Quartier, est accompagné de Mme Eliane ISIDORE, Conseillère Municipale déléguée à l'Animation Sportive, de M. CAMBESSEDES, Adjoint Spécial à la Démocratie de Proximité, M. LOMBARDI, Conseiller Municipal Délégué aux travaux dans les quartiers et de M. CAMOIN Adjoint, Délégué à la Circulation et au Stationnement.

M. BREST débute son discours en soulignant l'importance des **conseils de quartier** qui font vivre la concertation avec la population Martégale depuis 23 ans. Ces instances de proximité permettent de construire le dialogue entre les élus et les habitants, d'exprimer des besoins et d'améliorer le cadre de vie.

La Municipalité a déposé en Préfecture plus de 7 000 pétitions recueillies prônant la **défense du Service Public**. C'est à la suite de cette forte mobilisation que le Maire de Martigues et le Président de la CAOEB ont été désignés par l'Union des Maires de France pour participer à la Commission Départementale des Services Publics. L'objectif étant de conserver sur Martigues le siège des Affaires Maritimes et l'antenne EDF, menacés tous deux de fermeture. Les élus de Martigues appelleront de nouveau à se mobiliser car l'exigence d'un service public solide dans une réelle proximité avec les usagers constitue pour la Municipalité une orientation politique forte, un combat indispensable et de tous les instants.

De **grands projets** vont continuer à développer la Commune et soutenir l'économie locale : après la Gare de Lavéra, le Parc de Figuerolles, le centre funéraire de Réveilla, l'école de danse à Jonquières et le futur centre d'enfouissement des déchets. Tous ces équipements, portés par la volonté politique et gérés par le **Service Public**, ont vocation à répondre aux besoins des administrés.

Le **Plan Local d'Urbanisme** est validé, il planifie l'organisation du territoire Martégal pour les 15 prochaines années. Il poursuit les objectifs de densification des zones urbanisées, de protection des zones agricoles, littorales et forestières, dans une ouverture à l'urbanisation maîtrisée. Concrètement à la Couronne cela signifie une densification de la zone urbanisée, une opération publique de logements locatifs aux Plaines Nords conjointement à la construction de quelques pavillons à l'accession à la propriété. Il comprend également l'accueil d'un établissement de thalassothérapie, l'extension du camping de l'Arquet en résidence de vacances, le réaménagement du chemin de la Batterie et de la route Départementale des Bastides.

La **gestion financière** de la Commune lui permet de poursuivre ses efforts d'équipements et de services à destination des Martégaux. La Commune tente de faire peser le moins possible l'impôt sur les ménages : aucune augmentation des impôts locaux n'est envisagée en 2006 et 2007.

Les **réalisations sur le quartier de la Couronne en 2006** ont porté sur la création de trottoirs et la pose de mobiliers anti-stationnement au chemin du Phare, la réalisation d'une rambarde dans la montée piétonne du Baou, la réfection de la voirie du chemin du Sémaphore avec un cheminement piétonnier protégé. Autant de demandes exprimées par les habitants du quartier.

D'autres interventions ont consisté en la pose de mobilier anti-stationnement dans la montée du chemin des Tamaris, la réalisation d'un revêtement au sol pour l'accès au chemin du Verdon, la formalisation d'une zone de stationnement dans la montée des Vauclusiens, la démolition du snack situé sur le plateau de la plage de Sainte-Croix, la réalisation d'une rambarde sécurisant le déplacement des estivants dans les escaliers de la plage de Sainte-Croix.

Egalement la reprise de la mise à l'eau des Tamaris, qui sert autant aux estivants qu'aux Couronnéens, et enfin un parcours santé sportif à la pointe de l'Arquet qui s'étend sur l'ensemble du plateau de la Beaumaderie, il fera la joie des sportifs et des promeneurs.

Les perspectives d'aménagement pour 2007 : la réfection de la voirie du chemin du Phare depuis le village jusqu'au croisement de la Pointe Riche, la couverture en surface du réseau pluvial de la plage de la Saulce par un cheminement piétonnier.

La construction d'un nouveau restaurant scolaire précède une restructuration globale de l'ancien réfectoire qui permettra de créer quatre nouvelles classes au sein de l'établissement.

La réfection de la Place des Traceurs de Pierres est programmée, ainsi que la mise en place de la collecte sélective individuelle sur la Couronne-Carro retardée au premier trimestre 2007 par diverses contraintes de commandes publiques, de livraisons et de moyens humains.

Enfin l'élaboration d'un espace naturel classé à la Beaumaderie, qui établit dans le long terme la politique municipale de valorisation des espaces terrestres et maritimes.

Le débat s'engage sur le **développement du tri sélectif** sur la zone littorale. La mise en place de la collecte sélective individuelle débutera début 2007. Par ailleurs la CAOEB a réalisé une première commande de 400 éco-composteurs. Les habitants volontaires de Martigues pourront solliciter la CAOEB pour l'obtention de ce mobilier avec une prise en compte financière qui reste à définir.

Le fonctionnement de la déchetterie est discuté. Cependant le tri globalement s'y effectue correctement pour les métaux, le bois, les huiles de vidange, les végétaux.

Une habitante souligne des **problèmes de collecte durant l'été** et demande un changement des horaires de passage de la benne. Des problèmes ponctuels ont pu gêner le fonctionnement de la collecte, cependant celle-ci ne se réfléchit pas à l'échelle d'un seul quartier. Elle s'effectue en continu sur le territoire des trois communes de l'Agglomération, avec des contraintes selon les types de quartier (centre-ville, pavillonnaires, les écarts) et avec une utilisation optimale du matériel et du personnel. Aussi tout changement à la marge a des incidences sur l'organisation générale de la collecte des trois communes Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre.

Les **cheminements piétonniers** qui en certains lieux du village sont interrompus ou étroits notamment pour les personnes à mobilité réduite. Monsieur BREST répond que la Ville tente de prendre en compte ces soucis, mais l'on ne peut pas élargir les trottoirs au détriment des voies dont la largeur est réglementée. La Ville tente de tenir compte de ces considérations dans la mesure du possible.

Les **logements sociaux** qui seront construits dans un futur programme aux Plaines Nords. Une personne interroge l' élu sur les choix de la Ville en matière d'économie d'énergie par des installations de chauffage de type panneaux solaires. Il est répondu que la Ville fait beaucoup en matière de logement et bien que cette question soit importante, vu le coût des investissements, du foncier, et de la crise du logement, la Ville fait avant tout le choix de répondre en priorité à l'effort de construction.

M. BREST est questionné sur le **développement de l'urbanisation de la Couronne** au regard des besoins de réaménagement du chemin de la Batterie, des équipements scolaires et des services à la population. Il explique que la Municipalité prend ces questions à leur juste valeur en programmant l'agrandissement de l'école de la Couronne en 2007 avec quatre nouvelles classes et un nouveau restaurant scolaire. Ce dossier s'enchaîne après la reconstruction des groupes scolaires de Saint-Pierre, Saint-Julien qui avaient un caractère plus prioritaire. En outre la Municipalité prévoit également une crèche en 2009 en lieu et place du blockhaus situé à la Pointe Riche, tandis que le futur parking qui dessert l'école et la plage sera agrandi. Enfin, une nouvelle Mairie Annexe verra le jour à la Place du bâtiment de l'ancienne Poste à l'horizon 2010.

S'agissant du projet de **réaménagement du chemin de la Batterie**, les études sont engagées et les emprises foncières en instruction. C'est un programme d'envergure avec une voirie élargie, des trottoirs, des voies cyclables et des poches de stationnement. Il doit également tenir compte de la problématique des eaux de pluie qui se déversent dans le vallon du Petit Mas, lui-même inondable. A ce sujet, l'étude technique de ce vallon s'achève et M. BREST informe qu'une réunion aura lieu prochainement à l'attention des habitants concernés.

Les habitants du chemin de la Batterie soulignent malgré l'étroitesse de la voie une circulation excessive des véhicules et demandent des panneaux de limitation de vitesse malgré le Code de La Route qui définit déjà la vitesse à 50 kms/heure. L' élu de quartier rappelle que cette voie est devenue d'une importance cruciale puisqu'elle déleste la traversée du village, il convient de cette problématique bien que les panneaux ne soient pas d'une grande efficacité. Il effectuera une demande en ce sens auprès du Service Circulation.

Une habitante questionne ensuite M. BREST, sur un branchement du **réseau de tout à l'égout** placé cet été dans l'escalier du Verdon descendant depuis le parking de la Pointe Riche.

A la suite d'un incident sur le réseau principal et la contrainte d'intervenir en pleine saison estivale, la CAOEB a préféré temporairement poser ce réseau en surface. Bien sur des travaux rétabliront avant la saison prochaine le réseau en conformité et l'escalier retrouvera son aspect initial.

Un habitant proche du stade demande si une extension du réseau d'assainissement collectif est envisagée sur cette partie du quartier. D'une part, le foncier est essentiellement privé et d'autre part la réglementation dans les zones des écarts préconise le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) soit la dilution des rejets d'assainissements par le biais des fosses sceptiques. Cette personne évoque le caractère obsolète de certaines installations bien qu'elles soient aux normes de l'époque, que l'imperméabilité des terrains soit une limite et qu'enfin les normes actuelles soient bien souvent irréalistes. Cette question est encadrée par des textes réglementaires Européens et la Ville est tenue de mettre en oeuvre ces dispositions fixées par la loi.

Pour ce qui est du **vallon inondable de l'Euré** concerné par un projet de pose d'un réseau pluvial et d'assainissement. Après une quinzaine d'années d'instruction, faute d'accord à l'amiable, la Préfecture vient d'autoriser l'enquête publique qui va permettre à la Ville de réaliser les expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages.

Le **ramassage scolaire** est évoqué en direction de l'école de la Couronne. Des habitants demandent que le circuit de ramassage soit étendu. M. BREST répond que le ramassage des élèves en primaire est exclusif à la zone de la Couronne. En outre il est gratuit. On ne peut étendre cette logique à l'extrême et tomber dans un porte à porte.

Une personne regrette la présence des **mégots dans le sable des plages**. M. BREST informe que des efforts de communication sont faits, ainsi 3000 cendriers ont été distribués cet été par les Agents du Littoral. Cependant, il bien dommage d'avoir à faire ce type d'action, trop de personnes manquent encore de civisme et de prise de conscience sur l'environnement.

A propos du **projet de Thalassothérapie** sur le plateau de Sainte-Croix. Il se compose d'un hôtel deux étoiles d'une centaine de chambres et d'une résidence de bungalows. C'est un projet utile au développement touristique, valorisant pour la zone littorale et pourvoyeur d'emplois. Le permis n'est pas encore déposé, il le sera vraisemblablement en 2007. Dans le cadre de cet équipement la route de Sainte-Croix sera reprise et élargie pour se rendre conforme aux besoins en desserte.

Ce compte-rendu tente d'alimenter le débat général. Les points non évoqués (changement de conteneurs endommagés, nettoyage des espaces boisés sur le plateau du Verdon, collecte chemin du Sémaphore, rassemblement de jeunes Pointe Riche) feront néanmoins l'objet d'un suivi par les Services concernés.

Le Conseil de Quartier de la COURONNE a eu lieu le 9 NOVEMBRE 2006 à la Salle Polyvalente.

138 personnes étaient présentes à ce Conseil de Quartier réparties de la manière suivante :

- **4 Elus**, Messieurs CAMBESSEDES, BREST, CAMOIN, LOMBARDI, Mme ISIDORT,
- **10 Techniciens** représentants des Services municipaux,
- **4 Journalistes**
- **120 habitants(es)** ou représentants d'associations